

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

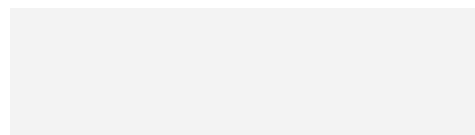
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 148-04 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 16 février 2016, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté le projet de règlement 148-04 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme. Ce projet de règlement a pour objet ce qui suit :
 - ajouter une nouvelle affectation du sol « pôle multifonctionnel » à l'article 8.1 sur les « **GRANDES AFFECTATIONS DU SOL** »;
 - indiquer au tableau 4 « **Grille de compatibilité des fonctions et des affectations du sol** » quelles sont les affectations compatibles avec la nouvelle affectation « pôle multifonctionnel (PM) »;
 - ajouter sur le plan 7 « **Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport** » de l'annexe 3, la nouvelle zone d'affectation « PM » (Pôle multifonctionnel), en remplaçant une partie de la zone « M » au nord de la rue Notre-Dame ainsi qu'une partie de la zone « CR » au sud du boulevard Mgr-Langlois, entre la rue Tougas et la voie ferrée.
2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 mars 2016, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 février 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier